

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [91] (2003)
Heft: 1469

Rubrik: Dossier
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



JOËLLE FLUMET

Emprisonnées: pourquoi?

Les criminelles sont largement minoritaires parmi les personnes incarcérées. Cette nette sous-représentation féminine en prison semblerait universelle. En Suisse, elles constituent à peine 6% de la population carcérale. Qui sont les « détenues », qu'est-ce qui distingue leur criminalité de celle des hommes ? Comment l'expliquer ? Aperçu de l'autre côté de la grille.

ANDRÉE-MARIE DUSSAULT

«Tout comme on devient femme ou homme, on est susceptible de devenir criminel-le». C'est ce qu'estime Robert Cario, professeur en sciences criminelles et auteur de l'ouvrage *Les femmes résistent au crime*¹. Ce n'est donc pas par hasard que l'on devient et/ou que l'on demeure criminel-le, explique-t-il ; le crime s'inscrit dans la trame d'une existence qui l'a préparé et qui, le plus souvent, se poursuivra marquée par lui.

A en croire ces propos, l'expérience de vie des femmes les prédisposerait moins au crime que celle des hommes. Car, tout comme les études sur les femmes correspondent à une fraction marginale de la recherche en criminologie, les criminelles représentent la portion congrue de la population carcérale : moins de 10% dans tous les pays qui tiennent des statistiques sur le sujet. En Suisse, sur un total de 4987 personnes incarcérées recensées par l'Office fédéral de la statistique en septembre 2002, elles n'étaient que 310 détenues. Cependant, malgré une moindre criminalité féminine, les analyses récentes montrent que celle-ci a sensiblement augmenté ces dernières années, davantage que celle des hommes, et que les femmes sont de plus en plus actives dans les affaires de mœurs...

Caractéristiques communes

Qui sont ces femmes sous les verrous ? Que ce soit en Suisse, en France ou au Québec, même si elles sont issues de milieux divers et qu'elles possèdent chacune un parcours qui leur est propre, certaines caractéristiques sont communes à une proportion importante de détenues. Étrangement, les cadres supérieures, les femmes exerçant une profession libérale ou faisant partie des couches socioéconomiques privilégiées sont rarissimes en milieu carcéral ; l'environnement socioéconomique d'où proviennent un grand nombre de détenues est le plus souvent marqué par la précarité et l'exclusion.

Les écrits sur le sujet révèlent que la plupart d'entre elles ont reçu une socialisation extrêmement pauvre aux niveaux affectif, éducatif, socioprofessionnel et culturel. A cela, s'ajoute peu ou pas d'expérience professionnelle et une sous-scolarisation, plus dramatique encore que celles des détenus masculins. La grande majorité (neuf sur dix selon une étude menée par le Conseil du statut de la femme québécois) d'entre elles ont été victimes de violences physiques, psychiques ou sexuelles par des proches. Côté âge, alors que les femmes de plus de 45 ans en prison sont presque exceptionnelles, les jeunes âgées de 18 à 24 ans sont largement sur-représentées, au même titre que les «étrangères». Enfin, en prison, on trouve beaucoup de mères, de jeunes mères et de jeunes mères monoparentales.

Criminalité économique

Que font-elles pour qu'on les enferme ? Non seulement une moindre criminalité distingue les femmes des hommes, mais le type de criminalité varie également selon le genre. Avant tout, les femmes sont incarcérées pour des crimes de types économiques ; dans près de 90% des cas, il s'agit d'infractions contre la propriété et non pas contre des personnes. Par exemple, le vol est de loin l'infraction la plus répandue chez les femmes. «Si la toxicomanie n'existait pas, les prisons seraient bien moins chargées.» C'est ce que pense André Vallotton (voir entrevue p. 15), chef des Services pénitentiaires du canton de Vaud qui estime qu'une grosse moitié des détenues ont ou ont eu des problèmes de toxicomanie les conduisant à commettre des délits pour subvenir à leur besoin de drogue.

D'après les recherches de Robert Cario, en France, dans seulement 3% des cas, les femmes sont le cerveau d'une

affaire. Tandis que les infractions commises en complicité avec un ou des homme(s) représentent plus de la moitié des infractions perpétrées par des femmes. Celles-ci sont nettement sous-représentées dans les cas infractions routières, d'infractions graves contre les mœurs, d'homicides, de voies de fait, de vols qualifiés et de viols.

En revanche, elles sont sur-représentées dans les affaires d'infanticides (lorsque le nourrisson a moins de trois jours) et de libéricide (lorsque l'enfant a entre quelques jours et onze ans). Dans le premier cas, les auteures sont généralement très jeunes ou ont déjà plusieurs enfants, sans les moyens d'en assumer la responsabilité ; dans le deuxième cas, ce sont habituellement des femmes plus âgées ayant l'intention de se suicider et ne voulant pas laisser leurs enfants seuls derrière elles.

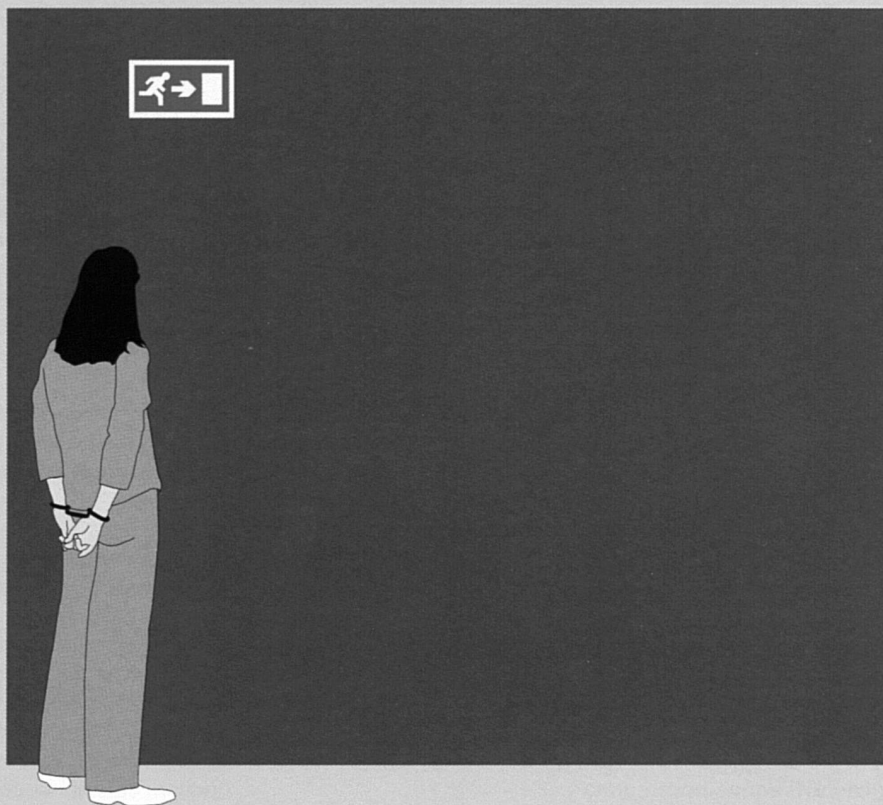
Enfin, une autre différence entre les sexes – révélatrice de l'asymétrie affective entre femmes et hommes, non seulement en prison mais aussi en société - s'observe lorsqu'il s'agit de «rentrer dehors» après un passage derrière les barreaux : si elles sont nombreuses à patienter, à attendre que leur homme sorte de prison, en assumant parfois la garde de leurs enfants, les hommes qui attendent leur petite amie détenue à la sortie de prison, eux, sont rares. •

¹Robert Cario, *Les femmes résistent au crime*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1997.

Celles qui ont tué leur compagnon...

Les détenues qu'on appelle, à tort ou à raison, les «veuves joyeuses», ce sont celles qui ont tué leur conjoint. Selon les recherches de la journaliste française Christel Trinquier¹, dans plus de 75% des cas d'homicides perpétrés par des femmes, l'auteure entretenait des liens de proximité et d'intimité avec la victime. Contrairement au crime du compagnon ou de l'ex-compagnon qui met fin à la vie de sa conjointe, les «veuves joyeuses» agissent rarement par jalousie. Le plus souvent, c'est suite à un long itinéraire conjugal marqué par les violences et les humiliations que la femme passe à l'acte. Selon une avocate interviewée par Christel Trinquier, qui a défendu de nombreuses femmes accusées d'homicide conjugal, «la durée et la capacité des femmes à endurer des situations qui sont objectivement inacceptables est très variable». Cependant, dans tous les cas, il y a beaucoup d'accumulation qu'on ne retrouve pas chez les hommes et la vie qui a précédé le meurtre conjugal est toujours dramatique : femmes parfois battues au point de frôler le coma, parfois contraintes à se prostituer, humiliations diverses... Les auteures de ce type de crime ont presque toujours des comportements autodestructeurs et dépressifs en plus d'être isolées socialement. En revanche, elles ont rarement des remords à posteriori : elles considéraient leur victime comme un bourreau qui devait nécessairement disparaître pour leur permettre à elles, et à leurs enfants éventuellement, de continuer d'exister. Ne serait-ce qu'en prison. •

¹Christel Trinquier, *Femmes en prison*, Ed. le Cherche Midi éditeur, Paris, 1997.



JOËLLE FLUMET

Entretien avec le responsable des pénitenciers vaudois

La prison est-elle sexiste ?

La vie carcérale des délinquantes n'est pas très différente de celle des hommes. Il existe toutefois des spécificités. Tour d'horizon avec André Vallotton, chef des Services pénitentiaires du canton de Vaud depuis 1991.

PROPOS RECUEILLIS PAR COSETTE HANHART

Quelles sont les caractéristiques principales des délinquantes aujourd'hui ?

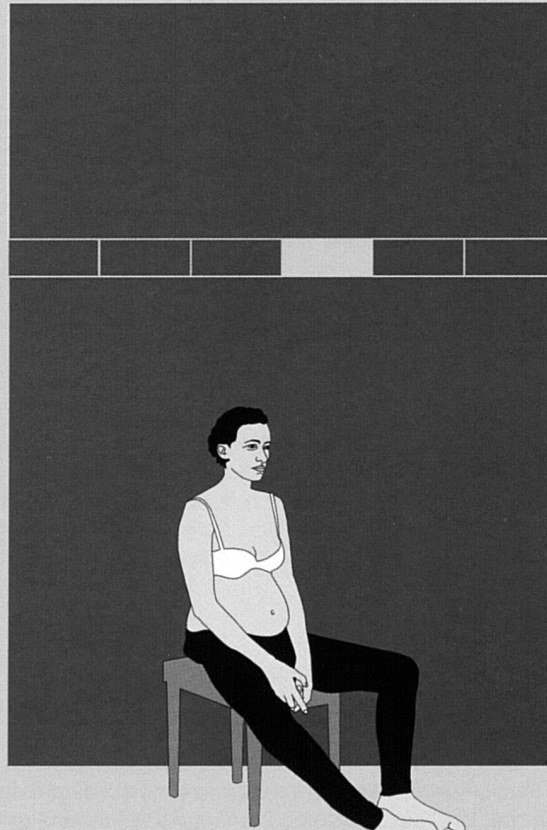
Plus de la moitié des délinquantes commettent des délits en lien avec la toxicomanie. Et en général, les femmes sont moins violentes que les hommes ; elles expriment leur déviance d'autres manières. Mais actuellement, la criminalité féminine est en train de changer de nature, avec l'apparition de problèmes de racket, d'agressions sexuelles, ou d'enfants battus.

Comment expliquez-vous ces changements ?

Je ne les explique pas. C'est peut-être dû au fait qu'on vit dans un monde de solitude, où les conditions familiales et sociales sont en décalage profond avec les objectifs économiques de la société. D'un côté, on exige le respect de certaines normes, et de l'autre on incite les gens à consommer sans limites. La majorité s'en tire bien, mais pour les autres, il devient difficile de survivre. Ceci dit, le pire est, à mon avis, à venir. L'augmentation de la délinquance juvénile est notamment très inquiétante.

Comment expliquez-vous le faible pourcentage de femmes parmi les criminel-le-s incarcéré-e-s ?

Je ne sais pas si les femmes sont moins délinquantes que les hommes par nature ou de par leur rôle social. Peut-être que la place des femmes dans la société les surprotège. Les juges ont en outre probablement plus d'indulgence à l'égard des femmes. Ils prennent en compte la nécessité de leur présence à la maison pour les enfants.



JOËLLE FLUMET

Existe-il des différences de traitements entre les femmes et les hommes dans la prison ?

Il est plus facile d'établir une relation de confiance avec les femmes ; en moyenne, elles sont beaucoup moins agressives que les hommes. Le régime imposé pourra donc être plus souple, plus ouvert. Un chef d'atelier laissera plus facilement des détenues pendant une demi-journée sans surveillance, sans craindre de casse ou de bagarre. En revanche, les prisonnières sont défavorisées par leur petit nombre. En ce qui concerne les possibilités de formations professionnelles, l'offre est moins diversifiée. Au niveau médical, c'est la même chose : dans une prison de cent cinquante hommes, un service spécialisé dans les problèmes psychiques est rentable, pas dans une prison de femmes de vingt ou trente places.

Quelles sont les possibilités de formation pour les détenues ?

En général, le degré de scolarisation de la population carcérale est assez faible. Chez les Tziganes, par exemple, les filles ne vont pas à l'école, elles sont complètement analphabètes. Il faut y remédier pour qu'elles puissent s'en sortir. Outre les cours de français, les formations professionnelles proposées sont l'informatique, la cuisine ou la coiffure.

La prison est-elle la réponse sociale la plus adaptée aux problèmes de la criminalité ?

Une des découvertes des dernières années est que la délinquance et la peine sont vécues de manière très subjective. Les personnes qui se perçoivent comme des victimes ou qui sont dépendantes d'un produit et incapables de gérer leur vie vont donc considérer leur peine comme une fatalité supplémentaire. Mais si un travail est fait sur le délit et sa compréhension de celui-ci, la prison peut fonctionner. Sinon, cette période sera considérée uniquement comme une parenthèse, qui ne va rien changer dans la trajectoire du condamné.

Quelles sont les alternatives à la prison ?

Le travail d'intérêt général et les arrêts domiciliaires. Sur le plan féminin surtout, ce sont d'excellents moyens lorsqu'il y a des enfants ou d'autres personnes à charge. Les courtes peines et les fins de peine se font d'ailleurs de plus en plus sous forme d'arrêt domiciliaire. Mais cela nécessite un personnel d'encadrement très nombreux, qui coûte cher.

Comment jugez-vous la tolérance zéro ?

J'ai très peur du retour de balancier et de la dérive sécuritaire. On parle de tolérance zéro alors qu'on dispose d'études scientifiques qui prouvent son inefficacité. Les causes du problème ne sont pas étudiées par les politiques et les médias, ni les solutions pour s'y attaquer ; on en reste à des modèles simplistes qui ne tiennent pas la route. Pourtant, des méthodes intelligentes et efficaces existent. Un vrai travail de vulgarisation est nécessaire. •

Entrevue avec l'auteur d'un projet original

La photographie comme outil de réinsertion

Travailleur social, Christophe Pittet a travaillé trois ans et demi à la prison pour femmes de la Tuilière à Lonay dans le canton de Vaud. Avec des détenues d'origine étrangère en voie d'expulsion, il a mis sur pied un atelier de photographie (voir encadré). Son livre, *De l'ombre à la lumière*¹, raconte cette expérience inédite. Rencontre.

PROPOS RECUEILLIS PAR COSETTE HANHART

Comment jugez-vous la façon dont la prison gère la réinsertion aujourd'hui ?

A mon avis, certaines prisons ont encore une attitude paternaliste. La réinsertion repose sur des conceptions qui datent de la fin du XIX^e siècle. C'est une logique sécuritaire et économique qui ne privilégie pas la valorisation de l'être humain ; la priorité est donnée à la productivité alors qu'il devrait s'agir de rendre les personnes plus autonomes, plus confiantes en leurs ressources personnelles et responsables de leur trajectoire.

Qu'est-ce qui rythme la vie quotidienne des détenues ?

En préventive, c'est-à-dire avant d'avoir été condamnées, les femmes ne sont pas obligées de travailler. Mais en cas de refus, jusqu'à il y a un an et demi, elles étaient enfermées dans leur chambre, sans électricité. Elles ne peuvent donc ni se faire un thé ni regarder la télévision. Lorsqu'elles exécutent leur peine, elles n'ont plus le choix. Pour l'autorité pénitentiaire, la réinsertion passe d'abord par le travail : cuisine, nettoyage, cartonnage et mailing pour le compte, notamment, d'entreprises privées comme Omega ou la Migros. L'organisation de la production est rigide, axée essentiellement sur la rentabilité et le profit. De plus, le salaire - au mérite - est déterminé par le chef d'atelier. Et le soir, les détenues continuent à plier des cartons, pour gagner plus d'argent. En fait, la prison reproduit une logique économique néo-libérale, dans laquelle ces femmes sont instrumentalisées. Toutefois, en soirée, elles ont la possibilité de faire du sport, d'emprunter des livres à la bibliothèque ou encore, de participer à une animation.

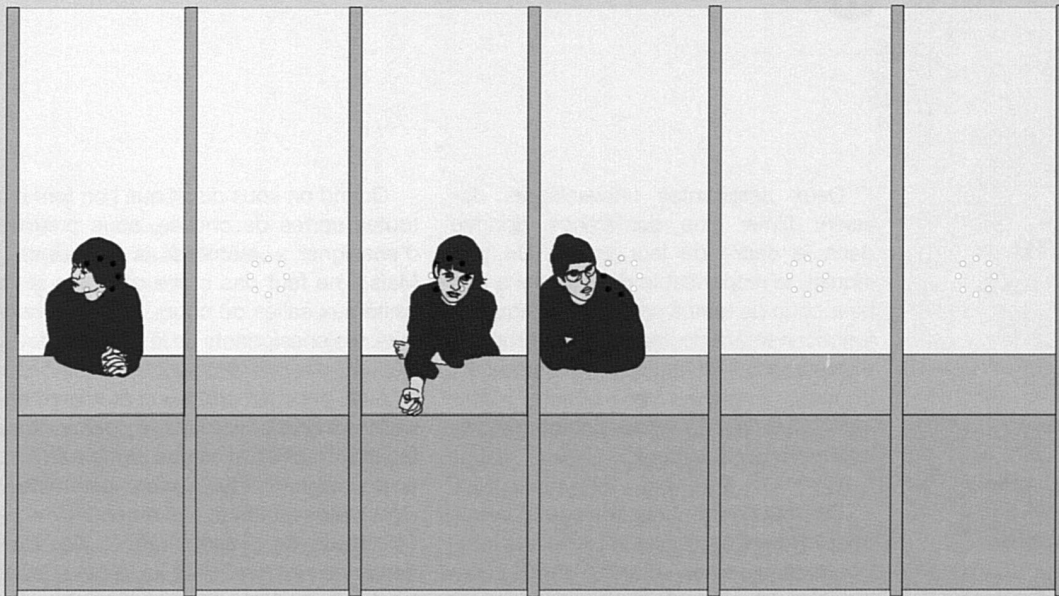
Qui sont les femmes qui ont participé à votre projet d'atelier de photographie ?

Elles font partie du tiers des détenues étrangères qui n'ont aucun lien avec la Suisse ; celles qui ont été arrêtées et condamnées ici, mais qui seront expulsées à la fin de leur peine. Dans leur pays d'origine, la sécurité sociale n'est pas très développée, et elles n'ont pas pu compter sur la solidarité privée d'amis ou de leur famille. De plus, dans ces pays, le rapport de domination homme/femme est fort. Pratiquement toutes sont mères de famille et c'est souvent la précarité qui les conduit à commettre un délit.

Quel est l'intérêt de cet atelier ?

Contrairement à la direction de la prison de La Tuilière qui juge le projet trop « intellectuel », je crois qu'au travers de la culture et de l'art, on peut toucher quelqu'un de manière bien plus intéressante que par le travail occupationnel. L'expérience que j'ai proposée s'intéresse au développement personnel et permet de travailler sur le rapport à soi et à l'autre. Elle agit comme une catharsis pour ces femmes qui ont subi un traumatisme : à la honte d'être incarcérées, s'ajoute celle de devoir mentir à leur famille restée au pays. Ces photographies leur ont permis de ne plus être seulement considérées sur le mode de la pitié. Elle leur permet une forme de reconnaissance sociale. En outre, au fil de la pratique, les détenues photographes ont pu, à travers quelques sorties accompagnées, se réapproprier le monde extérieur et être reconnues comme actrices de leur projet. ◦

¹ Christophe Pittet, *De l'ombre à la lumière: la photographie comme outil de création du lien social. Récit de quatre femmes en prison*, IES éditions, Genève, 2002.



JOËLLE FLUMET

Un projet pour reprendre confiance

Durant trois ans et demi, cinq détenues ont profité d'un atelier original de pratique photographique mis sur pied par Christophe Pittet. Grâce à ce projet, le travailleur social a permis à des prisonnières étrangères en exécution de peine de reprendre confiance en elles. A travers l'apprentissage des techniques photographiques, puis des prises de vues à l'extérieur de la prison, elles ont étudié chacune un thème personnel choisi à l'avance (les châteaux, les enfants, la toxicomanie, ou encore les Tziganes). Prenant à contre-pied l'idée selon laquelle seuls le travail et la formation professionnelle permettent la réinsertion, cette expérience se veut un modèle pédagogique alternatif axé sur la valorisation de l'image de soi, le développement des compétences et la responsabilisation. Les photos ont fait l'objet de plusieurs expositions en Suisse romande. ◦

CH

De l'autre côté des barreaux

Les détenues ne sont pas les seules femmes présentes dans les prisons. Contexte professionnel fortement masculin, le milieu carcéral commence pourtant à se féminiser. Du côté de la direction, citons Catherine Martin, qui dirige depuis peu l'Etablissement pénitentiaire de la Plaine de l'Orbe, ou encore Ana Zumbino qui est à la tête de la maison d'arrêt pour femmes de Riant-Parc, à Genève. Le nombre de gardiennes de prison est également en constante augmentation. Entretien avec l'une d'entre elles, qui fut gardienne dans une prison pour hommes il y a quelques années de cela.

PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVIE ROCHAT

Pourquoi avoir décidé de devenir gardienne de prison ?

Pour le contact avec les gens, avec une population défavorisée. Et puis, je trouvais dommage qu'on dise que la prison ce n'est que répressif, alors qu'on peut en faire autre chose. Je parlais dans l'optique d'essayer de changer un peu les choses.

En tant que femmes, les gardiennes ont-elles besoin de compétences particulières ?

Non, je pense que ça s'applique aussi aux hommes et que ça dépend surtout de la manière dont on envisage le métier. Si on envisage simplement d'enfermer les détenus, d'ouvrir et de fermer les portes, il n'y a pas besoin de grand-chose. Si on veut aller plus avant, je pense qu'il faut un peu plus, il faut un peu de psychologie, de patience et de finesse pour que les choses se passent bien.

Aviez-vous des appréhensions par rapport au contact avec les détenus ?

Au départ oui. Quand on se retrouve sur un étage, entourée d'hommes qu'on ne connaît pas, on ne sait pas comment ils vont réagir. De toute façon, une femme n'aura jamais la force physique d'un homme, donc il faut pouvoir se débrouiller au niveau de l'écoute et de la parole.

Encourageriez-vous une femme à choisir ce métier ?

Oui, je pense que c'est vraiment une bonne chose qu'il y ait des femmes dans les prisons. Et au-delà de ça, c'est vraiment un travail intéressant. ◦